

**MÉMOIRE**

**PROJET PILOTE POUR LA  
CONSERVATION DE LA  
POPULATION DE CARIBOUS  
MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE**

**PRÉSENTÉ PAR :**  
**Groupe de scieries GDS**



**2024-10-31**

## TABLE DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION .....                                 | 3  |
| Généralités .....                                  | 4  |
| Protection et zonage.....                          | 4  |
| Initiatives de protection du territoire .....      | 4  |
| Zonage du projet pilote .....                      | 5  |
| Taux de perturbations .....                        | 5  |
| Restauration de l'habitat .....                    | 6  |
| Potentiel de restauration .....                    | 6  |
| Priorisation des interventions de protection ..... | 9  |
| mode d'aménagement forestier .....                 | 10 |
| Aspects économiques.....                           | 11 |
| Impacts économiques sur la filière forestière..... | 11 |
| Investissements souhaités.....                     | 11 |
| Adaptation, restauration et compensations.....     | 11 |
| Développement du potentiel forestier. ....         | 12 |
| Conclusion.....                                    | 13 |

## INTRODUCTION

Le 30 avril dernier, le projet pilote était présenté en grande pompe à Ste-Anne-des-Monts, dans la MRC de la Haute Gaspésie, durement touchée par les mesures intérimaires en place depuis 2021. Bien peu d'informations furent transmises lors de cette rencontre, nous apprîmes qu'un projet pilote avait été monté par le ministère de l'Environnement et celui des Forêts, qu'une aire protégée allait être entérinée (Vallières-de-Saint-Réal) et qu'un budget de 30M\$ serait réservé pour l'établissement et la mise en œuvre des plans de restauration du Caribou (nous apprîmes plus tard que le budget était provincial). Le projet pilote renfermait, lorsque nous pûmes mettre la main-dessus, plusieurs concepts généraux, mais bien peu détaillés. C'est d'ailleurs là un des premiers constats qui s'imposèrent : nous sommes toujours à l'étape tactique et aucune mesure concrètement applicable sur le terrain n'est encore connue.

Dans ce mémoire, nous tenterons de résumer la position de Groupe de Scieries GDS et adresserons quelques lacunes ou éléments manquants du projet pilote tel qu'il a été déposé en avril dernier à travers quatre grands thèmes, soit la protection du territoire et le zonage, l'analyse des mesures prévues, le mode d'aménagement forestier de la région et finalement les investissements souhaités pour contrer les impacts négatifs causés par les mesures de protection du caribou.

Mais tout d'abord, rappelons que le Groupe de Scieries GDS fût fondé au Témiscouata en 1947 par M. Georges Deschênes et que l'entreprise québécoise est toujours sous gestion familiale aujourd'hui. Notre entreprise est un employeur majeur du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie. Concernant la zone d'application du projet pilote, Groupe de Scieries GDS détient des garanties d'approvisionnement pour deux usines de sciage qui sont des employeurs et des acteurs économiques majeurs dans les villages où ils sont implantés (Marsoui et Grande-Vallée). Groupe de scieries GDS est fier d'offrir des emplois bien rémunérés et de contribuer au développement des régions où ses installations se trouvent, le groupe achevant une tournée de mise à jour de ses équipements d'une hauteur de plus de 100 millions de dollars afin d'augmenter la compétitivité de ses installations dans le marché du sciage. Les retombées financières de ses activités ainsi que sa gestion sont locales ce qui en font un moteur reconnu de développement dans la région, notamment dans la MRC de la Haute Gaspésie et celle de la Côte de Gaspé, touchées directement par le projet pilote.

## GÉNÉRALITÉS

Plusieurs aspects présentés dans le projet pilote méritent une discussion qui permettra de nuancer certains détails et d'identifier des lacunes majeures, ce qui sera fait dans les prochains paragraphes. Cependant, on peut d'entrée de jeu affirmer que le projet pilote manque cruellement de concret. En effet, tel que le dit si bien le CIFQ dans son mémoire, « *tout plan réaliste devrait préciser le budget requis, une évaluation des ressources matérielles et humaines nécessaires et disponibles, un échéancier de réalisation, ainsi que des indicateurs de performance pour mesurer la progression vers les objectifs fixés. Malheureusement, ces renseignements fondamentaux sont absents du document de consultation* ».

Depuis bientôt 3 ans, la région est durement touchée par les mesures intérimaires mise en place pour la protection du Caribou, sans qu'aucun plan d'actions concret n'ait été élaboré. Le gouvernement devra rapidement, dans les prochains mois (et non pas années) détailler précisément comment il entend atteindre les objectifs qu'il propose, car cela n'a que trop tardé. L'incertitude qui perdure met à mal le développement économique de la région, la stabilité des entreprises déjà implantées et nous empêche d'être proactifs dans une situation qui nécessite des actions promptes. Un exemple flagrant de cette situation concerne les certificats d'aménagement forestier durable pour lesquelles nous évitons à chaque année, de peine et de misère, la suspension sous prétexte qu'il n'y a pas de stratégie en place pour assurer la protection du caribou. Cette situation ne pourra durer plus longtemps si l'on espère garder en santé les entreprises et la certification forestière implantées sur le territoire.

## PROTECTION ET ZONAGE

### Initiatives de protection du territoire

La Gaspésie est un vaste territoire qui comporte des particularités qu'il importe de prendre en compte lorsqu'on évalue celui-ci en regard de l'aménagement forestier. Bien qu'officiellement la région ne comporte que 8% d'aires protégées légales officielles, on compte plus de 40% du territoire public dit « aménageable » qui ne l'est pas en réalité (communication personnelle (TGIRT), MRNF 2024). Pentes fortes, mesures de protection diverses (rivières à saumon, espèces menacées, écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques etc.) et aires protégées candidates (retirées administrativement de la récolte en 2013). De ce fait, le territoire où la récolte ligneuse peut être effectué est beaucoup plus restreint. À cela s'ajoutent de nombreux projets d'aires protégées ayant été mis sur pied par des organismes du milieu relativement à l'appel de projets du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et, finalement, le projet pilote sur la protection du caribou montagnard de la Gaspésie. Toutes ces initiatives créent une pression importante sur la ressource ligneuse disponible et sur les acteurs économiques qui en dépendent. On peut affirmer que ces éléments augmentent fortement le risque que plusieurs joueurs doivent cesser leurs activités, entraînant par le fait même de durs coups pour les citoyens, les villages et les MRC qui en dépendent. Une vision holistique et régionalisée devrait être employée pour diriger

l'aménagement forestier de la Gaspésie et tous les facteurs devraient être pris en compte lorsque des décisions seront prises relativement aux mesures de protection à appliquer dans la région, car la filière industrielle forestière gaspésienne ne pourra subir impact après impact sans qu'il n'y ait de répercussions.

## Zonage du projet pilote

Le projet comporte deux zones distinctes, les massifs de conservation et la zone d'habitat en restauration (ZHR). La récolte étant interdite dans les zones de massifs, elle semble théoriquement permise dans la ZHR, si ce n'est des nombreuses contraintes qui y sont associées.

### Taux de perturbations

La principale mesure concerne le taux de perturbation allouées dans la ZHR, qui limite à 35% le territoire perturbé par les activités humaines et qui permettrait, advenant qu'elle soit respectée, un potentiel de survie >60% pour l'espèce. Aucune information sur l'échéancier d'atteinte de cet objectif, ni sur les modalités applicables aux activités permises dans cette zone ne se trouvent dans le document du gouvernement. Nonobstant cela, selon l'analyse du MRNF, le taux actuel de perturbation se situerait entre 87 et 90% du territoire, il est donc difficile de s'imaginer abaisser ce taux en deçà du 35% dans un horizon rapproché. Impossible, donc, d'avoir un impact immédiat sur les quelques « hardes » qui sont toujours présentes sur le territoire. D'ailleurs pour imager notre point, nous avons tenté d'obtenir du MRNF le taux de perturbation du Parc de la Gaspésie qui est une aire protégée où la récolte y est exclue depuis 1977. Sans obtenir de chiffres précis, les gens du MRNF proches du dossier nous ont affirmé que le taux de perturbation actuelle dans le parc était encore aujourd'hui bien au-delà du seuil du 35%. Si en près de 50 ans d'exclusion de récolte, nous n'avons pas été en mesure d'arriver à ce fameux 35% alors que la raison même de la création du Parc de la Gaspésie était la protection du Caribou, nous doutons fortement que nous y parvenions en territoire « libre ». Voilà pourquoi nous croyons que nous devons nous tourner vers d'autres pistes de solution pour protéger l'espèce, particulièrement à court terme.

Tout ça nous amène également à nous questionner sur la validité de la méthodologie pour évaluer ce taux de perturbation. Premièrement, il est important de faire la distinction entre les populations de caribou forestier qui migrent et les populations de caribou montagnards qui sont quant à elles sédentaires. Parcourant beaucoup moins de territoire, les caribous montagnards n'ont probablement pas les mêmes habitudes que ceux qui sillonnent les grands territoires du nord et nous pensons qu'une méthodologie devrait être développée spécifiquement pour ces types de caribous. Ainsi, nous pensons que la méthode des zones d'influences (500m de zone tampon autour des « perturbations anthropiques ») devrait être réévaluée dans le contexte du caribou gaspésien.

Deuxièmement, nous pensons que le taux de perturbation évalué à partir des cartes de réseaux routiers disponibles au gouvernement surévaluent grandement le taux de perturbation attribué aux chemins. Le produit géomatique utilisé ne contient pas, à notre connaissance, de mécanisme permettant le retrait de chemins n'ayant pas été utilisés depuis un laps de temps suffisant pour le considérer refermé. Des études devraient être

effectuées à ce niveau, car certaines études précédentes démontrent des variations dans l'évitement des populations de caribou par rapport à l'âge des chemins. Il serait bon d'y consacrer temps et argent pour faire la lumière sur cette question.

### Restauration de l'habitat

Le zeitgeist actuel pointe constamment le doigt sur l'aménagement forestier mais nous croyons qu'il est important de recadrer le débat. Un historique d'aménagement forestier de longue date a effectivement mené à un rajeunissement des forêts, entre-autres choses. C'est ce que le nouveau régime forestier et son aménagement écosystémique, ainsi que les VOICs (Valeurs-Objectif-Indicateur-Cible) en application dans la région adressent depuis 2012.

À moyen, voir long-terme, on peut tenter graduellement d'atteindre le seuil proposé de 35%, mais cela devra passer par la restauration progressive des habitats (reboisement des peuplements mixtes/feuillus en résineux, reboisement des territoires non-boisés, fermeture des chemins non utilisés etc.) qui ne devrait pas être limitée à court terme afin d'en voir les bénéfices le plus rapidement possible. Et même si l'on arrive un jour à atteindre ce seuil, les perturbations naturelles survenant en région (chablis, épidémies d'insectes et feux de forêts) ainsi que les changements climatiques affecteront l'état de l'habitat du caribou. Par ceux-ci, des changements importants de composition des forêts sont attendus dans les prochaines décennies (accompagné d'un dépérissement des essences résineuses comme l'épinette blanche) accompagnés d'une plus grande probabilité de feux de forêts dû à de plus longues périodes sans précipitations. Nous croyons que l'aménagement forestier devra toujours faire partie de l'équation afin d'assurer un habitat adéquat pour le caribou, car bien que cela puisse paraître contradictoire, nous pensons que l'habitat du caribou devra être jardiné à l'instar d'un potager afin de limiter les impacts des éléments mentionnés ci-haut et de pouvoir conserver des attributs de qualité pour le caribou. Bien entendu, un aménagement comprenant des modalités spécifiques devra être mis en place pour ce faire.

Dans l'immédiat cependant, le projet pilote touche de façon superficielle la récupération et la restauration des superficies touchées par des perturbations naturelles. La région subit actuellement une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit depuis 2014 et a aussi été assaillie par un important épisode de chablis en décembre 2023 qui a durement frappé le côté nord de la Gaspésie. Bien qu'il nous apparaisse important de récupérer ces bois (ne serait-ce que parce qu'on observera une hausse importante du combustible en forêt par les arbres morts) nous n'avons, à ce jour, aucune indication que ces superficies pourront être récupérées ni dans quelle mesure elles pourront l'être. Le temps presse pourtant, dans le cas d'un chablis, nous avons seulement 2 ans afin de récupérer la fibre pour qu'elle soit utilisable au sciage. La récupération rapide de ces perturbations naturelles permettrait de contrôler le retour en essences désirées, soit résineux, afin d'éviter l'enfeuillage de ces secteurs, ce qui n'aiderait en rien la cause du Caribou.

### Potentiel de restauration

Aussi, on ne semble pas s'être posé la question si le territoire identifié en ZHR *pouvait et devait* être restauré dans son entièreté. Le zonage proposé semble avoir été réalisé de façon rigide et purement théorique (méthode du polygone convexe), en appliquant une zone

tampon autour de massifs de protection, tout en incluant des zones fortement perturbées par des infrastructures permanentes où il est illusoire de vouloir restaurer un habitat pour le caribou (parcs éoliens, zones autour des territoires privés, zones ceinturant de grandes artères routières comme la 132 ou le chemin du Petit Parc reliant la 299 à Murdochville). Comme l'a si bien démontré le mémoire présenté par la MRC de la Haute-Gaspésie, la ZHR présente des incohérences notables qui doivent absolument être adressées, notamment en ce qui a trait à l'inclusion de terres privées, de terrains non-boisés comportant des infrastructures permanentes (ex. : pisciculture désaffectée) ou de grandes étendues d'eau comme le lac de l'Anse-Pleureuse, par exemple.

Parmi les nombreux cas d'irrégularités, certains démontrent un manque criant de connaissance du territoire et d'analyse de celui-ci, tels que les zones occupées par le parc éolien de Murdochville (minimum de 84% de perturbations) ou encore celle du parc éolien de Mont-Louis.

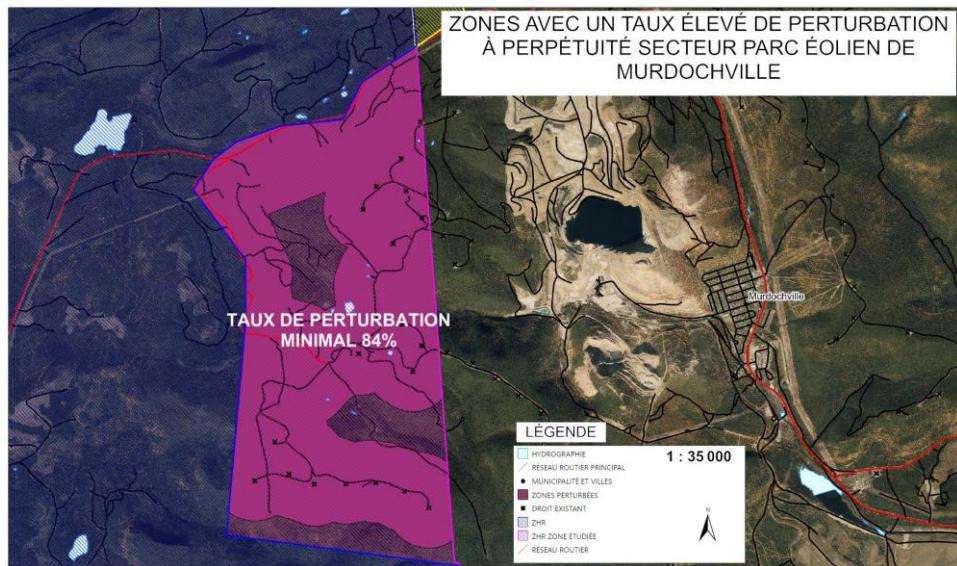


Figure 1- Perturbations minimales du parc éolien de Murdochville (de « LE DÉFI DE LA PRÉServation, SUR UN MÊME TERRITOIRE, D'UNE ESPÈCE ANIMALE MENACÉE ET D'UNE COMMUNAUTÉ, p.80 » utilisation avec autorisation de la MRC)

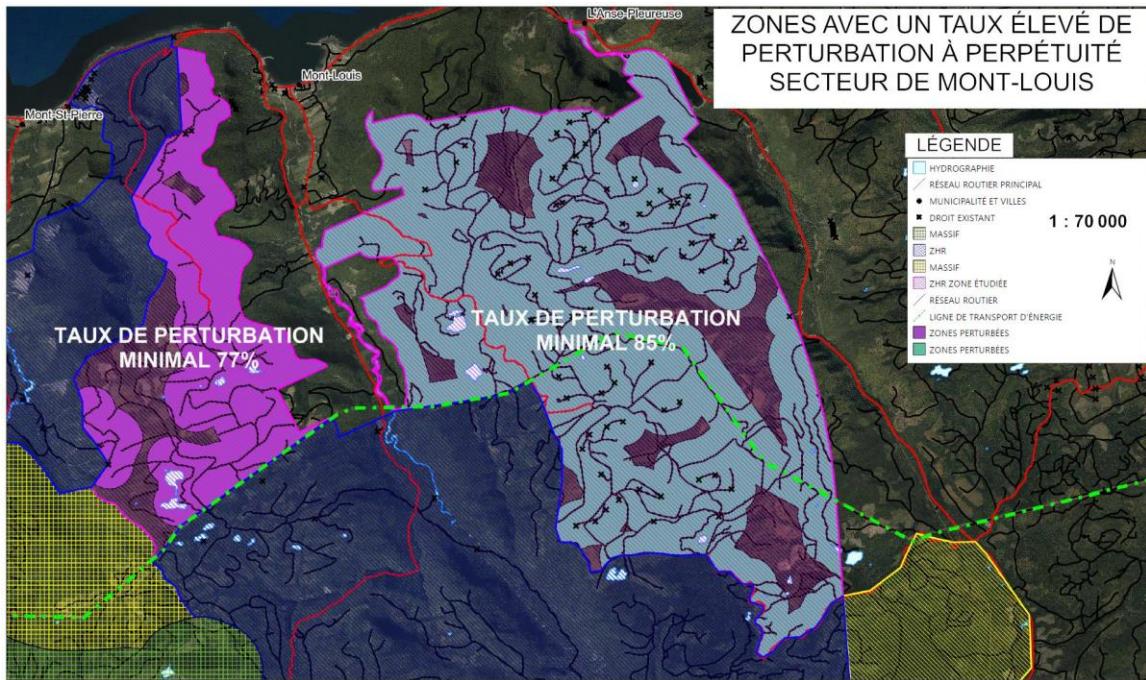


Figure 2- Perturbations parc éolien de Mont-Louis (d'e « LE DÉFI DE LA PRÉSÉRATION, SUR UN MÊME TERRITOIRE, D'UNE ESPÈCE ANIMALE MENACÉE ET D'UNE COMMUNAUTÉ, p.81 » utilisation avec autorisation de la MRC)

Nous croyons que le tracé des zonages proposés doit **absolument être révisé** en impliquant les organismes présents sur le territoire, en plus des experts ministériels. Cela pourrait augmenter les chances d'atteindre les objectifs voulus mais aiderait aussi à orienter les efforts de restauration vers des secteurs vraiment propices à l'espèce.

## PRIORISATION DES INTERVENTIONS DE PROTECTION

Bien que le rajeunissement des forêts amène le phénomène de compétition apparente, d'autres facteurs, tel que les mesures d'aménagement pour l'original, la quantité importante de chemins, les changements climatiques ainsi que l'ampleur des activités humaines dans le parc de la Gaspésie sont aussi à prendre en compte dans le déclin des populations de caribou de la Gaspésie. Parmi tous ces facteurs, l'aménagement forestier doit être modulé certes, mais les bénéfices attendus de ces modulations ne seront pas immédiats, tel que le démontre encore une fois la situation du Parc de la Gaspésie avec son taux de perturbation. Le fait d'arrêter la récolte n'aura d'impacts qu'à moyen-long terme, si les maigres hardes restantes peuvent tenir le coup jusque-là. Ainsi, nous croyons que les mesures de protection devraient s'attarder aux éléments ayant un impact immédiat sur le confort et la sécurité des caribous restants.

Il apparaît de plus en plus clairement que si l'on désire le maintien de la population, la stratégie de l'enclos devra être de mise. Bien que drastique, cette mesure assurerait la protection des troupeaux restants contre les prédateurs, principale cause de mortalité de ceux-ci et cela permettrait aussi de diminuer l'impact des mesures sur les territoires adjacents tout en permettant un échéancier réaliste quant à la restauration de l'habitat. Cela permettrait aussi de garantir, dans une certaine mesure, que les efforts consentis pourront porter leurs fruits et n'auront pas été faits en vain. Et, si l'on veut être quelque peu railleur, cela permettrait l'accès aux touristes à ce populaire produit d'appel touristique que sont ces animaux rares!

Nous croyons aussi que la supplémentation des hardes en place est un incontournable pour assurer un retour plus rapide de la population, sachant qu'une population de faible ampleur est beaucoup plus propice à un effondrement dû à des événements stochastiques. Plus il y aura d'individus, plus le potentiel de rétablissement des hardes pourra être rapide, tandis que si l'on ne se fie uniquement sur la population actuelle, il y a fort à parier que ce sont plus de 50 ans qui seront nécessaires pour ramener la population à une grosseur « moyenne ».

Nous pensons aussi qu'un effort de conservation important devrait être consenti dans le cœur de l'habitat du caribou, soit le Parc de la Gaspésie, avant d'appliquer des modalités restrictives jusqu'à 10km de l'habitat préférentiel de l'espèce. Partant d'un principe de pouponnées russes, nous croyons que les mesures de protection les plus strictes devraient être appliquées tout d'abord au cœur de la zone d'habitats essentiels du caribou, puis se moduler plus on s'éloigne de celui-ci. Cependant, afin d'être en mesure que la zone où le caribou effectue la majorité de ses activités lui soit réellement favorable, il serait important d'analyser précisément l'état de la ZHR afin d'y identifier les zones où une restauration devrait être menée.

Bref, nous pensons que des actions concrètes immédiates doivent être appliquées, mais que l'aménagement forestier n'intervient pas nécessairement sur la survie du caribou à court terme.

## MODE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

La TGIRT de la Gaspésie a été le lieu privilégié de nombreuses discussions sur la situation du caribou. Devant l'ouverture des industriels à protéger le caribou et à consentir à certains sacrifices, il a été entendu que le potentiel d'aménagement intensif des forêts pourrait être revu à la hausse, afin de combler d'éventuelles pertes en matière ligneuse. Suite à de nombreuses discussions, la table s'est même entendue sur la nécessité d'envisager un mode d'aménagement qui pourrait s'inspirer des projets d'étude de type « TRIADE » effectués dans certaines régions plus au sud du Québec et qui permettrait de dédier des parties de territoire à la conservation, tandis que certaines autres pourraient permettre un aménagement plus intensif, dans lesquelles l'activité économique de la transformation du bois pourrait mieux s'approvisionner tout en contrôlant mieux les coûts de récolte, de transport, etc. Nous croyons que la région est mûre pour une telle discussion et que le MRNF, l'est aussi via l'annonce du printemps dernier de réformer le régime forestier en place. Il devrait être envisagé d'implanter un nouveau mode de gestion des forêts dans une région telle que la Gaspésie, où des contraintes majeures comme la protection du caribou sont observées et où les organismes présents sur le territoire s'entendent bien, sont proactifs et impliqués. D'ailleurs la Gaspésie a toujours été reconnue comme une région forestière fertile où les investissements sylvicoles effectués sont rentables pour l'état ce qui n'est pas le cas de toutes les régions du Québec.

De plus, un mode particulier d'aménagement pourrait être implanté dans la ZHR. Cette foresterie adaptée devrait compter sur une utilisation accrue de la récolte partielle, comparativement à ce qui peut se faire ailleurs sur le territoire. Les bénéfices pourraient être nombreux : maintien des activités de récolte, augmentation de la pérennité de certains peuplements en récoltant des essences peu longévives comme le sapin, maintien de structures et de caractéristiques de forêts matures etc. (Fortin, 2015). Ce type de foresterie, allié à des stratégies de réduction des impacts, pourrait contribuer à la restauration de peuplements inadéquats pour le caribou et à la récupération et la prévention des perturbations naturelles (tel que discuté plus haut) tout en assurant une activité économique.

## ASPECTS ÉCONOMIQUES

### Impacts économiques sur la filière forestière

Une autre lacune du projet pilote consiste en l'absence totale d'évaluation des coûts associés aux mesures proposées. Selon nous, le 30M\$ provincial annoncé lors du dépôt du projet pilote est clairement insuffisant. Le CIFQ évalue à 693 M\$/année les pertes encourues par l'économie québécoise à la suite de l'application du décret Fédéral dans la forme présentée.

En région, depuis l'application des mesures intérimaires en 2021, nous jugeons que les pertes encourues se chiffrent en millions pour notre organisation. En plus des volumes de bois qui seront perdus aux mains de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (qui elle ne s'empêche pas de ravager la ZHR malgré le moratoire!), les usines du côté nord de la Gaspésie ont vu leurs distances de transport augmenter de façon marquée impactant directement nos coûts. Assurer le même flux de bois qu'en conditions normales s'est avéré couteux et parfois impossible, des arrêts d'opération des usines n'ont pu être évités. En effet, une augmentation des distances de transport et une planification sous-optimale et de dernière minute auraient demandés une disponibilité beaucoup plus grande d'équipements (camions, équipement de récolte et de voirie) qui, en période de pénurie de main d'œuvre, devenait un défi extrême à relever.

Aussi, nous sommes d'avis que les droits de coupe ne reflètent pas les impacts réels subis par l'industrie et pensons qu'une compensation à ce niveau est nécessaire tant que les modalités d'aménagement ne seront pas connues officiellement.

Finalement, il pourrait être intéressant de réévaluer les droits consentis, afin de moduler les impacts des industriels touchés par les mesures caribou, quitte à aller voir du côté de la région voisine, le Bas-St-Laurent pour les industriels qui sont près de la frontière entre les deux régions.

### Investissements souhaités

Le mot d'ordre est simple. La protection du caribou est un choix de société et il est primordial que ce ne soit pas la région de la Gaspésie et ses habitants qui en fassent les frais.

Selon nous, l'investissement requis devrait être scindé en deux volets :

#### Adaptation, restauration et compensations

Premièrement, nous jugeons que les impacts économiques subis par les mesures intérimaires ainsi que les frais qui seront encourus pour restaurer l'habitat du caribou devront provenir de sommes externes au budget d'aménagement du volet Forêts du MRNF, car elles viendront compenser les mesures proposées pour le maintien de l'espèce plutôt que pour assurer le fonctionnement normal des opérations. Nous partageons l'inquiétude du CIFQ « *Utiliser les budgets dédiés aux travaux sylvicoles réguliers, servant à faire croître le volume de bois requis à des fins économiques, à des fins de protection et de restructuration de l'habitat du caribou entre en opposition directe avec le principe comptable du*

*rapprochement du produit et de la charge. Actuellement financés à même les revenus des droits de coupe, les travaux sylvicoles permettent de garantir à l'État des revenus à long terme de cette activité économique grâce à une meilleure croissance des volumes. Recourir à ces fonds pour financer des travaux de conservation détourne le flux monétaire de sa nature et met à risque un revenu pour l'État »<sup>1</sup>. Ainsi, le gouvernement fédéral ou le MELCCFP devraient être mis à contribution pour tout ce qui a trait à la restauration, que ce soit pour la fermeture de chemins ainsi que les efforts de conversion de peuplements inadéquats dans l'habitat du caribou ou au niveau de l'adaptation des pratiques d'aménagement, relativement aux coûts supplémentaires occasionnés par ces mesures. De plus, la compensation des impacts économiques causés par les mesures intérimaires appliquées depuis bientôt trois ans sur le territoire gaspésien ne saurait provenir du budget de fonctionnement dédié à l'aménagement forestier et devraient aussi être financées par ces organismes.*

En ce qui a trait aux pertes de volumes, la compensation pourra se faire de plusieurs façons, que ce soit en rééquilibrant entre les UA ou les régions les volumes consentis dans le but de partager le fardeau ou en investissant dans le développement du potentiel forestier.

### Développement du potentiel forestier.

Nous demandons au gouvernement d'investir massivement dans l'aménagement forestier afin de pouvoir conserver le pouvoir d'occupation du territoire qu'il procure (1420 emplois en Gaspésie<sup>2</sup>), ainsi que les retombées économiques que celui-ci apporte pour la société (revenus de près de 6,8G\$ pour le gouvernement du Québec<sup>3</sup>). L'établissement d'aires d'intensification de la production ligneuse, pourrait, à terme, venir compenser la perte de volume consentie pour la protection du caribou montagnard. Des budgets supplémentaires permettraient d'assurer de compléter la stratégie sylvicole actuellement en place (présentement, on constate un manque de budgets pour compléter les reboisements, traitements d'éducation etc. dans la région), mais pourraient permettre de faire passer l'aménagement forestier en Gaspésie à la vitesse supérieure, en tirant le maximum du potentiel forestier qui s'y trouve. Dans des conditions similaires à celles du Québec, la productivité moyenne des forêts finlandaises est de 5 à 6m<sup>3</sup>/ha/an tandis que l'on se contente d'environ 1,5m<sup>3</sup>/ha/an dans la province<sup>4</sup>. Sans nécessairement vouloir atteindre la productivité de la Finlande, nous croyons qu'une amélioration notable peut être effectuée. Il est important de mettre en lumière que nous avons la chance d'avoir une forêt productive dans la région et si les efforts étaient consentis, nous pourrions augmenter l'activité économique tout en délaissant certains territoires pour la protection d'éléments spécifiques comme le caribou.

---

<sup>1</sup> MÉMOIRE DU CIFQ, CONSULTATION DANS LE CADRE DES PROJETS PILOTES POUR LA POPULATION DE CARIBOUS FORESTIERS DE CHARLEVOIX ET DE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE, P.47

<sup>2</sup> ÉTUDE SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU BOIS EN 2021, PwC 2021

<sup>3</sup> IBID.

<sup>4</sup>FORÉTS: LA FINLANDE, UN MODÈLE À SUIVRE, [HTTPS://WWW.LEQUOTIDIEN.COM/2018/11/20/FORETS-LA-FINLANDE-UN-MODELE-A-SUIVRE-3659C31482761B75AA28DB597F0E32B3/](https://WWW.LEQUOTIDIEN.COM/2018/11/20/FORETS-LA-FINLANDE-UN-MODELE-A-SUIVRE-3659C31482761B75AA28DB597F0E32B3/)

## Conclusion

En conclusion, nous voulons réitérer notre implication, ainsi que celle des organismes présents dans la région, à la protection du caribou. Nous connaissons le territoire, les entreprises qui y sont implantées, les habitants qui y vivent et comptons sur une équipe régionale compétente au MRNF. Nous croyons fermement avoir tous les éléments requis pour mener à bien cette mission, si tant est seulement que nous avons l'occasion de le faire.

Nous devons réagir rapidement. Un plan concret doté de mesures applicables sur le terrain doit être rendu public le plus rapidement possible, afin de juguler l'hémorragie des impacts des mesures intérimaires et afin que nous puissions conserver nos certifications forestières.

La protection du caribou est un choix de société, des investissements massifs devront être consentis pour annuler les impacts potentiels de ce choix. Nous sommes convaincus que l'aménagement forestier à un rôle important à jouer pour la société, comme acteur économique bien sûr, mais aussi comme pourvoyeur de matériaux écologiques, comme outil d'adaptation aux changements climatiques et de restauration d'habitat pour le caribou.

L'aménagement forestier a contribué à bâtir le Québec d'hier et d'aujourd'hui, il est intimement lié à notre culture et nous croyons qu'il peut nous amener beaucoup plus loin dans l'avenir, à condition que nous y mettions collectivement les efforts requis.



Steve Leblanc, VP Approvisionnements

Groupe de Scieries GDS